



VOUS VENDEZ OU SOUHAITEZ VENDRE ?

Faites confiance au service transaction de votre syndic !

Nous ne sommes pas qu'un intermédiaire de passage ;

Nos acheteurs d'aujourd'hui sont nos copropriétaires de demain ...

Voici les raisons de nous confier la vente de votre logement :

. En étant syndic de votre immeuble, nous avons connaissance de toutes les informations, nous pouvons donc répondre à toutes les interrogations de l'acquéreur concernant l'immeuble, ce qui le rassure.

. Lors de la constitution du dossier de vente, nous rassemblons l'ensemble des documents, liste qui s'est alourdie avec la loi Alur (carnet d'entretien de l'immeuble, pré-état daté, certificat de l'article 20-11, état descriptif de division ...)

. Diagnostics offerts sous conditions

. En espérant que vous en serez le prochain témoin

N'hésitez pas à nous contacter pour étude complète et gratuite de votre bien, service transaction :

Mme Sophie GREGOIRE et Mr Patrick BON TEL : 04.75.82.01.03

sophie.gregoire@sage-bellier-coulet.fr ou patrick.bon@sage-bellier-coulet.fr



SYNDIC – TRANSACTION – LOCATION – GESTION
1, AV JACQUES REYNAUD – 26500 BOURG LES VALENCE

SAS AU CAPITAL DE 38 112,25 € - 323 944 553 RCS VALENCE – APE 703 C
CP 65 G ET 134 T – GARANTIE GALIAN – 89, rue de la Boétie 75008 PARIS sous le n°45851 N